



Guide d'étude et de référence
pour les examens écrits pour la

QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS – AVION ET HÉLICOPTÈRE

DIX-SEPTIÈME ÉDITION



Veillez acheminer vos commentaires, vos commandes ou vos questions à :

Le Bureau de commandes
Produits et services multimédias
Transports Canada (AARA-MPS)
2655, rue Lancaster
Ottawa (Ontario) K1B 4L5

Téléphone : 1 888 830-4911 (Amérique du Nord) 613 991-4071 (autres pays)
Télécopieur : 613 991-1653
Courriel: MPS@tc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2013.

Le ministère des Transports, Canada autorise la reproduction du contenu de cette publication, en tout ou en partie, pourvu que pleine reconnaissance soit accordée au ministère des Transports, Canada et que la reproduction du matériel soit exacte. Bien que l'utilisation du matériel soit autorisée, le ministère des Transports, Canada se dégage de toute responsabilité quant à la façon dont l'information est présentée et à l'interprétation de celle-ci.

Il est possible que cette publication ne tienne pas compte des dernières modifications apportées au contenu original. Pour obtenir l'information la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Transports, Canada.

L'information contenue dans cette publication ne doit servir que de guide et ne doit pas être citée à titre d'autorité légale. Elle peut devenir périmée, en tout ou en partie, à n'importe quel moment et sans préavis.

ISBN 978-0-660-21251-7

N° de catalogue T52-4/58-2013F-PDF

TP 691F
(2013)

TC-1004070

This publication is also available in English under the following title [Study and Reference Guide for the written examinations for the Instrument Rating – Aeroplane and Helicopter]

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS	1
CONDITIONS PRÉALABLES AUX EXAMENS	1
CONNAISSANCES EXIGÉES	1
RÈGLES RELATIVES AUX EXAMENS.....	1
MATÉRIEL REQUIS	2
PÉRIODE DE VALIDITÉ	2
REPRISE D'UN EXAMEN.....	2
COMPTE-RENDU D'EXAMEN	2
EXAMENS	3
QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS (INRAT).....	3
EXAMEN POUR LA CONVERSION-QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS FAA – AVION (FAAIA)	3
DROIT AÉRIEN ET PROCÉDURES	4
MÉTÉOROLOGIE	8
INSTRUMENTS DE BORD, NAVIGATION ET AIDES RADIO	9
FACTEURS HUMAINS ET COMPÉTENCES AÉRONAUTIQUES	10
RENSEIGNEMENTS	11
MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ	12
MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ POUR L'EXAMEN DE CONVERSION DES CÉRFICATS DE PILOTES DE LA FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION (FAA).....	13

Page laissée intentionnellement en blanc

GÉNÉRALITÉS

Les conditions de délivrance de la qualification de vol aux instruments sont définies dans le *Règlement de l'aviation canadien* (RAC). RAC Norme 421.13 définit les conditions préalables aux examens. RAC Normes 421.46, 421.48 et 421.49 définissent les conditions préalables pour le vol aux instruments.

CONDITIONS PRÉALABLES AUX EXAMENS

RAC 401.13(1)

Avant de se présenter à un examen écrit, le demandeur d'un permis, d'une licence ou d'une qualification de membre d'équipage de conduite doit satisfaire aux conditions préalables de l'examen précisées dans les normes de délivrance des licences du personnel quant aux points suivants :

- a) l'aptitude physique et mentale;
- b) l'identité;
- c) la recommandation de l'instructeur de vol qui est responsable de la formation du demandeur;
- d) l'expérience.

Afin de se présenter à un examen écrit pour l'obtention d'une qualification de vol aux instruments, le demandeur doit présenter une preuve d'aptitude physique, une preuve d'identité sous la forme d'un document officiel portant sa signature et sa photographie, ainsi qu'une preuve comme quoi il a accumulé au moins 20 heures de vol aux instruments en vol ou au sol. Aucune recommandation d'un instructeur de vol n'est exigée.

CONNAISSANCES EXIGÉES

Tout candidat à la qualification de vol aux instruments doit démontrer ses connaissances en passant un examen écrit de choix multiples préparées par Transports Canada portant sur les sujets traités dans le présent guide. Le candidat doit être capable de lire les questions d'examen sans aide en anglais ou en français.

RÈGLES RELATIVES AUX EXAMENS

RAC 400.02

- (1) Sauf autorisation du surveillant, il est interdit dans le cas d'un examen écrit de faire ou de tenter de faire ce qui suit :
 - a) copier ou enlever d'un endroit le texte de l'examen ou toute partie de celui-ci;
 - b) donner à quiconque ou accepter de quiconque une copie du texte de l'examen ou de toute partie de celui-ci;
 - c) aider quiconque ou accepter de l'aide de quiconque pendant l'examen;
 - d) subir l'examen ou toute partie de celui-ci pour le compte d'une autre personne;

- e) utiliser tout matériel ou toute documentation pendant l'examen.
- (2) La personne qui accomplit un acte interdit par le paragraphe (1) échoue à l'examen et ne peut se présenter à tout autre examen pendant l'année qui suit.

MATÉRIEL REQUIS

Un crayon est exigé pour le travail approximatif. Les calculatrices électroniques sont utiles et sont autorisées si leur mémoire est dégagée avant et après l'examen. Les ordinateurs capables de stocker le texte ne sont pas approuvés. Un ordinateur de vol est exigé pour les questions de navigation. Une liste d'ordinateurs de vol électronique approuvés est disponible à :

<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-examens-ordinateurs-2179.htm>

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Les examens exigés en vue de la délivrance d'un permis ou d'une licence ou de l'annotation d'une qualification sur un permis ou une licence doivent avoir été passés dans les 24 mois précédant la date de la demande du permis, de la licence ou de la qualification.

REPRISE D'UN EXAMEN

RAC 400.04 (1)

Sous réserve du paragraphe (2) et (6), la personne qui échoue à un examen ou à une partie d'un examen divisé en parties, exigé en vue de la délivrance d'un permis, d'une licence, d'une qualification ou d'un certificat de validation de licence étrangère de membre d'équipage de conduite n'est pas admissible à reprendre l'examen ou la partie de l'examen avant l'expiration des délais suivants :

- a) dans le cas d'un premier échec, 14 jours;
- b) dans le cas d'un deuxième échec, 30 jours;
- c) dans le cas d'un troisième échec ou d'un échec suivant, 30 jours, plus 30 jours supplémentaires pour chaque échec après le deuxième échec, sans dépasser 180 jours.

COMPTE-RENDU D'EXAMEN

Dans la lettre donnant les résultats, le compte rendu va informer le candidat des questions auxquelles il a mal répondu.

Exemple d'un compte-rendu

Interprétez les cartes d'approche aux instruments.

EXAMENS

QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS (INRAT)

L'examen est basé sur un vol IFR simulé, accompagné de questions d'ordre général. Les versions d'examen pour les pilotes d'avions et d'hélicoptères sont différentes. La catégorie d'aéronef utilisée pour le test en vol initial doit être de la même catégorie d'aéronef spécifiée sur l'examen INRAT.

Examen	Questions	Durée	Note de passage
INRAT	50 à choix multiples	3 heures	70 %

EXAMEN POUR LA CONVERSION-QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS FAA – AVION (FAAIA)

Les pilotes qui veulent convertir un certificat valide de vol aux instruments de la FAA - avion doivent démontrer leurs connaissances en réussissant l'examen écrit de Transports Canada composé de questions à choix multiples dont voici les modalités :

Examen	Questions	Durée	Note de passage
FAAIA (avions)	20 à choix multiples	1 heure	70 %

Cet examen fait référence aux différences qui existent entre la Fédération Aviation Administration (FAA) et Transports Canada (TC) en matière de droit aérien et de procédures de communication pour les vols aux instruments. Les candidats devraient lire les références recommandées à la page 13 qui portent sur l'exploitation d'avions en conditions IFR

DROIT AÉRIEN ET PROCÉDURES

Règlement de l'aviation canadien (RAC)

Le RAC fait parfois référence à une norme connexe. Les questions du RAC peuvent porter sur le règlement ou la norme.

PARTIE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

101 - DÉFINITIONS

- 101.01 Définitions

PART IV – DÉLIVRANCE DES LICENCES ET FORMATION DU PERSONNEL

401 - PERMIS, LICENCES ET QUALIFICATIONS DE MEMBRE D'ÉQUIPAGE DE CONDUITE

- 401.03 Obligation d'être titulaire d'un permis, d'une licence ou d'une qualification de membre d'équipage de conduite
- 401.05 Mise à jour des connaissances
- 401.46 Qualification de vol aux instruments, groupes d'aéronefs (dans les normes)
- 401.47 Qualification de vol aux instruments, Avantages
- 401.48 Qualification de vol aux instruments, Période de validité

PART VI – RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VOL

601 - STRUCTURE, QUALIFICATION ET UTILISATION DE L'ESPACE AÉRIEN

- 601.01 Structure de l'espace aérien
- 601.02 Classification de l'espace aérien
- 601.03 Espace aérien d'utilisation de transpondeur
- 601.04 Vols IFR et VFR dans l'espace aérien de classe F à statut spécial réglementé ou à statut spécial à service consultatif
- 601.05 Vol IFR dans l'espace aérien de classe A, B, C, D ou E, ou dans l'espace aérien contrôlé de classe F à statut spécial réglementé ou à statut spécial à service consultatif

602 – RÈGLES D'UTILISATION ET DE VOL

- 602.08 Appareils électroniques portatifs
- 602.31 Conformité aux instructions et autorisations du contrôle de la circulation aérienne
- 602.34 Altitudes de croisière et niveaux de vol de croisière
- 602.35 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres – Région de calage altimétrique
- 602.36 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres – Région d'utilisation de la pression standard
- 602.37 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres – Transition entre les régions

EXIGENCES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT OPÉRATIONNEL ET À L'ÉQUIPEMENT DE SECOURS

602.60 Exigences relatives aux aéronefs entraînés par moteur

PRÉPARATION DU VOL, PLANS DE VOL ET ITINÉRAIRES DE VOL

602.71 Renseignements avant vol

602.72 Renseignements météorologiques

602.73 Exigences relatives au dépôt du plan de vol ou de l'itinéraire de vol

602.74 Contenu du plan de vol ou de l'itinéraire de vol

602.75 Dépôt du plan de vol ou de l'itinéraire de vol

602.76 Modifications du plan de vol

602.77 Exigences relatives au dépôt d'un compte rendu d'arrivée

602.88 Exigences relatives au carburant

UTILISATION D'UN AÉRONEF À UN AÉRODROME OU DANS SON VOISINAGE

602.96 Généralités

602.97 Utilisation des aéronefs VFR et des aéronefs IFR aux aérodromes non contrôlés à l'intérieur d'une zone MF

602.104 Procédures de comptes rendus d'un aéronef IFR avant d'effectuer une approche ou un atterrissage à un aérodrome non contrôlé

RÈGLES DE VOL AUX INSTRUMENTS

602.121 Exigences générales

602.122 Exigences relatives aux aérodromes de dégagement

602.123 Minimums météorologiques à l'aérodrome de dégagement

602.124 Altitudes minimales à respecter pour le franchissement d'obstacles

602.125 Compte rendu de position IFR en route

602.126 Minimums de décollage

602.127 Approche aux instruments

602.128 Minimums d'atterrissage

602.129 Interdiction d'approche – Généralités

RADIOCOMMUNICATIONS

602-137 Panne de radiocommunications bilatérales en vol IFR

605 - EXIGENCES RELATIVES AUX AÉRONEFS

605.18 Aéronefs entraînés par moteur – Vol IFR

605.30 Système de dégivrage et d'antigivrage

SERVICE DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

- 1 Contrôle de la circulation aérienne (ATC) et Services consultatifs
- 2 Stations d'information de vol (FSS), Centres d'information de vol (FIC)
- 3 Autorisations et instructions
- 4 Procédures de communications – au départ, en route, à l'arrivée
- 5 Services radar – au départ, en route, à l'arrivée
- 6 Fonctionnement d'un transpondeur
- 7 Espacement pour la turbulence de sillage
- 8 Opérations par visibilité réduite

ESPACE AÉRIEN CANADIEN

- 1 Espace aérien inférieur contrôlé – types, dimensions, règles de vol
- 2 Classification de l'espace aérien
- 3 Espace aérien à usage spécial

PLANIFICATION DU VOL ET DE LA ROUTE

- 1 Publications et cartes – exigences et utilisation
- 2 Routes préférentielles – facteurs déterminants le plan de vol
- 3 Journal de navigation
- 4 Choix de l'altitude
- 5 Vol aux instruments aux Régions montagneuses désignées
- 6 Carburant nécessaire
- 7 Conditions météorologiques requises – pour le départ, l'atterrissage, le dégagement
- 8 NOTAM – classes et interprétation
- 9 Utilisation du calculateur de vol

- 10 *Canada Air Pilot* – utilisation et définition

PROCÉDURES DE DÉPART

- 1 ATIS
- 2 Départ radar
- 3 Départ non radar
- 4 Départ normalisé aux instruments (SID)
- 5 Départ d'aérodromes non contrôlés
- 6 Marge de franchissement d'obstacles
- 7 Exigences de visibilité et RVR

PROCÉDURES EN ROUTE

- 1 Comptes rendus de position
- 2 Limites d'autorisation
- 3 Modifications au plan de vol
- 4 Limitations d'altitudes – MEA, MOCA, MRA, GASA
- 5 Adérence à la vitesse vraie
- 6 Repères, points de cheminement
- 7 Vol IFR 1 000 pieds au-dessus de la couche nuageuse
- 8 Vol IFR d'un espace aérien contrôlé à un espace aérien non contrôlé
- 9 Vol IFR d'un espace aérien non contrôlé à un espace aérien contrôlé

PROCÉDURES D'ATTENTE

- 1 Autorisation d'attente
- 2 Entrée en attente
- 3 Circuit d'attente standard
- 4 Circuit d'attente non standard
- 5 Minutage
- 6 Limites de vitesse
- 7 DME
- 8 Procédure navette

PROCÉDURES D'APPROCHE

- 1 ATIS
- 2 STARs
- 3 Vecteurs radar
- 4 Réglage de la vitesse
- 5 Transition vers l'approche
- 6 Approche initiale / virage conventionnel
- 7 Approche directe
(pas de virage conventionnel)
- 8 Minimums d'approche directe
- 9 Approche finale
- 10 Approche de précision – ILS
- 11 Approche de non-précision
– NDB, VOR, DME, LOC,
RNAV/GNSS
- 12 Approche stabilisée avec angle
de descente constant
- 13 Approche à vue/contact
- 14 Approche indirecte
- 15 Approche interrompue
- 16 Procédures aux aérodromes
non contrôlés, y compris le
conflit VFR/IFR
- 17 Marge de franchissement
d'obstacles (altitude de sécurité,
altitude minimale de secteur
(MSA))
- 18 Corrections pour température
froide
- 19 Interdiction d'approche
– exigences de visibilité

CANADA AIR PILOT (CAP) CAP GEN DÉFINITONS

- 1 Légende – approche
aérodrome, balisage et
symboles
- 2 Corrections d'altitude
- 3 Minimum d'exploitation
- 4 Catégories d'aéronefs

URGENCES

- 1 Déclaration d'un urgence
- 2 Utilisation du transpondeur
- 3 Dérogation de l'autorisation
- 4 Panne d'équipement

MÉTÉOROLOGIE

LES NOTIONS DE BASE EN MÉTÉOROLOGIE

- 1 Services météorologiques offerts aux pilotes
- 2 Facteurs qui déterminent la météo
- 3 Aspects météorologiques de l'altimétrie
- 4 Température
- 5 Humidité
- 6 Stabilité et instabilité
- 7 Nuages et couches au sol
- 8 Vent
- 9 Masses d'air
- 10 Fronts – types et temps aux fronts

GIVRAGE

- 1 Formation, facteurs météorologiques
- 2 Types et intensités
- 3 Effets sur les performances des aéronefs
- 4 Précautions en vol et comment éviter le givrage

TURBULENCE

- 1 Mécanique
- 2 Thermique
- 3 Frontale
- 4 Cisaillement du vent
- 5 Précautions en vol

ORAGES

- 1 Conditions favorisant la formation
- 2 Structure
- 3 Classification
- 4 Dangers – microrafales
- 5 Lignes de grains
- 6 Précautions en vol

BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES POUR L'AVIATION

- 1 Types et heures (METAR, SPECI, METAR AUTO, SPECI AUTO)
- 2 Déchiffrage
- 3 Comptes rendus de pilotes (PIREP)

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR L'AVIATION

- 1 Horaires des transmissions et périodes de validité
- 2 Déchiffrage
- 3 Prévisions de zones graphiques (GFA)
- 4 Prévisions d'aérodrome (TAF)
- 5 Prévisions des vents et températures en altitude (FD)
- 6 Messages en vol de conditions météorologiques significatives – (SIGMET)

CARTES DU TEMPS ET CARTES DE PRÉVISION

- 1 Cartes du temps en surface
- 2 Cartes en altitude – ANAL (jusqu'à 700 MB)
- 3 Cartes de pronostics (PROG) en surface
- 4 Météorologiques significatives (700-400 MB)
- 5 Horaire des transmissions et périodes de validité
- 6 Déchiffrage et symboles

INTERPRÉTATION MÉTÉOROLOGIQUE

- 1 Systèmes météorologiques ayant une incidence sur le trajet et l'altitude préférentielle de l'aéronef

INSTRUMENTS DE BORD, NAVIGATION ET AIDES RADIO

CIRCUIT PITOT ET STATIQUE

- 1 Circuit pitot
- 2 Circuit statique
- 3 Antigivrage
- 4 Circuit statique de secours
- 5 Prises/erreurs
- 6 Obturation

INSTRUMENTS PITOT ET STATIQUE

- 1 Principes
- 2 Erreurs

SYSTÈMES ET INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES

- 1 Principes
- 2 Sources d'alimentation
- 3 Erreurs

COMPAS MAGNÉTIQUE

- 1 Principes
- 2 Utilisation du compas magnétique
- 3 Erreurs

VOR

- 1 Vérification de l'état de fonctionnement
- 2 Interprétation et utilisation
- 3 Limitations

ADF

- 1 Vérification de l'état de fonctionnement
- 2 Interprétation et utilisation
- 3 Limitations

ILS

- 1 Composants de base – au sol et à bord
- 2 Principes de fonctionnement
- 3 Limitations
- 4 Radiophare d'alignement de piste seul

GNSS

- 1 GPS – Principes de base
- 2 Limitations
- 3 Équipement de bord
- 4 Interprétation et utilisation
- 5 RAIM

TRANSPONDEUR

- 1 Principes de fonctionnement
- 2 Phraséologie et utilisation

AUTRES SYSTÈMES – PRINCIPES DE BASE ET UTILISATION

- 1 DME
- 2 VORTAC
- 3 Navigation de surface (RNAV)
- 4 RMI
- 5 Indicateur de situation horizontale (HSI)
- 6 Altimètres radio et radar
- 7 Système directeur de vol
- 8 Radar de surveillance (primaire et secondaire)
- 9 Radar météo de bord
- 10 Équipement de détection de la foudre (p. ex. détecteur d'orages Stormscope)

FACTEURS HUMAINS ET COMPÉTENCES AÉRONAUTIQUES

PHYSIOLOGIE AÉRONAUTIQUE

- 1 Hypoxie/hyperventilation
- 2 Orientation/désorientation
(y compris les illusions d'optique
et les illusions vestibulaires)
- 3 Sommeil/fatigue

PSYCHOLOGIE AÉRONAUTIQUE

- 1 Processus de prise de décisions
- 2 Facteurs qui influencent la prise
de décisions
- 3 Sensibilisation à la situation

RELATIONS PILOTES – ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

- 1 Commandes et affichages –
erreurs dans l'interprétation et
les commandes telles que RMI
ADF / VOR
- 2 Visibilité à partir du poste de
pilotage et position de référence
visuelle / position siège
- 3 Utilisation correcte de tableaux,
de listes de vérifications et de
manuels
- 4 Automation – avantages et
menaces

IMPACTS SANS PERTE DE CONTRÔLE (CFIT)

GESTION DES MENACES ET DES ERREURS

- 1 Menaces et erreurs en vol IFR

RENSEIGNEMENTS

Pour des informations sur l'emplacement des écoles de pilotage ou sur d'autres sujets se rattachant à la délivrance des licences d'équipage de conduite, veuillez communiquer avec le bureau régional de votre région. Une liste complète se trouve à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/generale-examens-centres-2178.htm>

MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ

- Règlement de l'aviation canadien (RAC)
<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/servreg/rac/menu.htm>
- Manuel d'information aéronautique de Transports Canada (AIM de TC) (TP 14371)
<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp14371-menu-3092.htm>
- Canada Air Pilot (CAP) – Pages Générales
- Supplément de vol - Canada
- Cartes de radionavigation en route de l'espace aérien inférieur/supérieur/régions terminales
- Facteurs humains en aviation - Manuel de base (TP 12863)
- Commandement aérien - Manuel de météorologie (TP 9352)
- Dans le doute... petits et gros aéronefs - formation sur la contamination des surfaces critiques des aéronefs (TP 10643)

Les pilotes qui prévoient voler aux États-Unis en vol IFR devraient posséder de bonnes connaissances des cartes suivantes :

- « FAA AeroNav Aeronautical Charts »
<http://naco.faa.gov/ecomp/Catalog.aspx?a=AERO+NOS+CHART>
- « Jeppesen En Route and Approach Charts »

Les publications de Transports Canada sont disponibles aux maisons d'édition commerciales ou au site Web suivante :

<http://magasiner.tc.gc.ca/TChhtml/ibeCCtpSctDspRte.jsp?language=FRC>

Les publications de NavCanada sont disponibles aux maisons d'édition commerciales ou au site Web suivante :

<http://www.navcanada.ca/navcanada.asp?Language=en&Content=ContentDefinitionFiles%5CPublications%5CAeronauticalInfoProducts%5Cdefault.xml>

On peut obtenir des renseignements sur les publications produites par des maisons d'édition commerciales auprès des écoles de pilotage locales, des librairies et des autres sources du genre.

MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ POUR L'EXAMEN DE CONVERSION DES CERTIFICATS DE PILOTES DE LA FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION (FAA)

Les candidats qui passent l'examen de conversion pour une qualification de vol aux instruments de la FAA - avion à une qualification de vol aux instruments canadienne (examen FAAIA) sont encouragés à revoir les références suivantes dans la mesure où elles traitent de l'utilisation d'avions :

RAC Partie I, Sous-partie 0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

100.01 – Titre abrégé

RAC Partie I, Sous-partie 1 DÉFINITIONS

101.01 – Définitions (au besoin)

RAC Partie IV, Sous-partie 1 PERMIS, LICENCES ET QUALIFICATIONS DE MEMBRE D'ÉQUIPAGE DE CONDUITE

401.05(3) – Mise à jour des connaissances (IFR)

Section XIV – Qualification de vol aux instruments

RAC Partie VI, Sous-partie 2 RÈGLES D'UTILISATION ET DE VOL

Section I – Généralités

Section II – Exigences relatives à l'équipement
opérationnel et à l'équipement de secours

Section III – Préparation du vol, plans de vol et itinéraires
de vol

Section IV – Exigences avant vol et exigences relatives au
carburant

Section V – Utilisation d'un aéronef à un aéroport ou
dans son voisinage

Section VII – Règles de vol aux instruments

Section VIII – Radiocommunications

RAC Partie VI, Sous-partie 5 EXIGENCES RELATIVES AUX AÉRONEFS

Section III – Exigences relatives à l'équipement de
l'aéronef

AIM DE TC – GEN GÉNÉRALITÉS

1.0 – Renseignements généraux

3.0 – Bureau de la sécurité des transports du Canada

AIM DE TC - COM COMMUNICATIONS

5.15 – Utilisation du téléphone en cas de panne des
communications radio

AIM DE TC – RAC RÈGLES DE L'AIR ET SERVICES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

1.0 – Renseignements généraux

2.0 – Espace aérien – Normes et procédures

3.13 – Exigences de carburant

3.14 – Exigences relatives au choix de l'aéroport de décollage
–Vols IFR

3.15 – Éléments d'un plan de vol canadien/d'un itinéraire de vol
canadien et d'un plan de vol de l'OACI

- 6.0 – Règles de vol aux instruments (IFR) - Généralités
- 7.0 – Règles de vol aux instruments (IFR) – Procédures de départ
- 8.0 – Règles de vol aux instruments (IFR) – Procédures en route
- 9.0 – Règles de vol aux instruments (IFR) - Procédures d'arrivée
- 10.0 – Règles de vol aux instruments (IFR) - Procédures d'attente

AIM DE TC – MAP CARTES ET PUBLICATIONS AÉRONAUTIQUES

- 3.0 – Information aéronautique – IFR

Ces documents peuvent être consultés sur les pages Web suivantes de Transports

Canada : <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/servreg/rac/menu.htm>

et

<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp14371-menu-3092.htm>